

**DECISION DU MAIRE N° 2023/94**

**Objet : Marché de travaux « rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville » lot 1 bâtiments provisoires – lot 4 menuiseries extérieures et intérieures – lot 6 peinture/revêtements muraux/sols souples – lot 9 chauffage/ventilation/plomberie : Modifications du marché initial**

**Vu** les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération 2020.44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget » ;

**Vu** les articles R 2194-2 à R 2194-4 du code de la commande publique concernant les modifications inférieures aux seuils européens et inférieures à 50% du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux ;

**Considérant** le devis du 10 juillet 2023 d'un montant de 5 279.96€ HT, cette modification n°3 du lot n°1 introduit une hausse cumulée de 37% par rapport au marché initial;

**Considérant** le devis n°23/303 du 10 juillet 2023 d'un montant de 8 495€ HT, cette modification n°3 du lot n°4 introduit une hausse cumulée de 10.43% par rapport au marché initial;

**Considérant** le devis n°230701 du 4 juillet 2023 d'un montant de 10 679.50€ HT, cette modification n°2 du lot n°6 introduit une hausse cumulée de 7.88% par rapport au marché initial;

**Considérant** le devis n°2072 du 3 juillet 2023 d'un montant de 3 741€ HT, cette modification n°2 du lot n°9 introduit une hausse cumulée de 9.05% par rapport au marché initial;

Le Maire de Montbard,

**DECIDE**

**Article unique** : de signer les modifications du marché de travaux « rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville » :

- n°3 du lot 1 « bâtiments provisoires »
- n°3 du lot 4 « menuiseries extérieures et intérieures »
- n°2 du lot 6 « peinture – revêtements muraux – sols souples »
- n°2 au lot 9 « chauffage – ventilation - plomberie